



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 29 mars 2018**



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mil dix-huit, s'est assemblé dans l'ancienne médiathèque qui devient le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick HOPPE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Yannick HOPPE, *Maire*

Mme Catherine RIOU, M. Gérald DURAND, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, Mme Martine ROUÉ, M. Jean-Michel LAFIN, M. Philippe ROBERT, M. Malik ABID, *Adjoint au Maire*.

M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, M. Jean-Jacques JENNÉ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, M. Thierry SCHEINERT, Mme Catherine DURR, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

M. Gérard DILJEN Conseiller Municipal à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal, Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Maryse LOPEZ Conseillère Municipale, M. Akem AYAD Conseiller Municipal à Mme Valérie MÉRY Conseillère Municipale, M. Laurent WARTEL Conseiller Municipal à M. Yannick HOPPE Maire.

ABSENTS :

M. Frédy MAHON, M. Denis DESRUMAUX, M. Jean-Baptiste BORSALI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Approbation du procès-verbal du 15 février 2018..... | 5 |
| Délibération n° 1 : Procédure de reprise pour abandon de 8 concessions funéraires perpétuelles sises dans le cimetière communal..... | 5 |
| Délibération n° 2 : Désignation d'un nouveau membre de la Commission Consultative du Marché Alimentaire | 7 |
| Délibération n° 3 : Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales portant sur l'Aide aux Vacances Enfants (AVE)..... | 7 |
| Délibération n° 4 : Signature d'une convention entre la Ville du Bourget et l'Association ISM Interprétariat pour la mise en place d'une permanence mensuelle d'un écrivain public dans les locaux du CCAS de mars à décembre 2018 | 8 |
| Délibération n° 5 : Subvention attribuée à l'association sportive du collège Didier Daurat pour l'organisation d'un séjour sur le thème « une nature Olympique », dans le Jura, du 11 au 15 juin 2018..... | 9 |
| Délibération n° 6 : Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Ville – Budget Principal..... | 11 |
| Délibération n° 7 : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal..... | 12 |
| Délibération n° 8 : Approbation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget Principal..... | 14 |

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. HOPPE, Maire du Bourget, à 20 h 40.)

M. le MAIRE.- Bonsoir, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Il est procédé à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, notre Assemblée peut valablement délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance, je sais que Mme GITENAY est candidate.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Avant de démarrer l'examen de nos délibérations, je veux faire un rappel des événements que le pays a connus.

Vous le savez, vendredi 23 mars dernier, notre pays a été frappé par de lâches attaques terroristes à Trèbes et à Carcassonne dans le département de l'Aude. Ils s'appelaient :

- Jean MAZIERES, viticulteur à la retraite qui circulait à la sortie de Carcassonne ;
- Christian MEDVES, chef du rayon boucherie au supermarché connu de tous à Trèbes ;
- Hervé SOSNA, maçon à la retraite qui faisait ses courses dans ce supermarché ;
- le lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME.

Au nom du Conseil municipal, en votre nom ainsi qu'au nom de tous les Bourgetins, je veux adresser nos pensées et nos condoléances aux familles des quatre disparus, dont les noms, à jamais gravés dans nos mémoires et dans nos cœurs, s'ajoutent avec tristesse à la déjà trop longue liste de nos 245 compatriotes innocents tombés au cours de ces trois dernières années, victimes de la barbarie terroriste.

Je veux également adresser notre solidarité et nos pensées aux blessés, dont certains sont encore hospitalisés, aux témoins, aux familles de toutes les victimes, ainsi qu'aux forces de secours.

Les conditions du sacrifice du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME ont suscité une vague d'émotion dans tout le pays. Cet officier est mort en héros, en se livrant au terroriste en échange de la vie d'une femme. Et cet acte de courage, d'abnégation et de fidélité à la belle devise de la gendarmerie *Honneur et Patrie* doit rester dans nos mémoires. Hier, dans le cadre de l'hommage national souhaité et présidé par le président de la République, c'est notre nation tout entière qui lui a rendu hommage aux Invalides, hommage auquel notre sénateur, Vincent CAPO-CANELLAS, a assisté.

J'ai tenu à ce que nous marquions hier, en y invitant les agents municipaux et l'ensemble du Conseil municipal, un temps de recueillement et de dignité ; un temps qui a également été marqué au gymnase Paul Simon, qui accueillait un forum emploi organisé par la Ville. Notre collègue, Philippe ROBERT, y a fait observer une minute de silence pour démontrer la force de notre unité, notre volonté de ne jamais rien abandonner pour continuer à être libres.

A la demande de l'Education nationale, les petits Bourgetins ont aussi observé dans chacune de nos écoles une minute de silence avec leurs enseignants et les équipes scolaires, ils ont procédé à la lecture de poèmes sur la paix, sur la liberté ou sur le vivre ensemble.

Au nom de la ville du Bourget et au nom de tous, je souhaite également, au travers de l'exemple exceptionnel d'Arnaud BELTRAME, rendre hommage et exprimer notre gratitude, notre reconnaissance et notre respect à l'égard de nos forces de l'ordre et de sécurité qui, chaque jour, risquent leur vie pour protéger la nôtre.

Ces attaques ont rappelé que la menace terroriste est toujours vive et pèse sur notre pays. Face à cette menace, nous devons rester vigilants, déterminés à poursuivre le combat contre le terrorisme islamiste, à défendre les valeurs de la République et à lutter sans relâche, partout, en toutes circonstances contre les manifestations de haine, de racisme ou d'antisémitisme comme l'actualité récente nous l'a hélas aussi démontré avec l'ignoble attentat contre Mireille KNOLL. Âgée de 85 ans, elle avait échappé de peu à la rafle du Vél d'Hiv en 1942 et a été victime d'une violence barbare intolérable en 2018 au cœur de Paris, chez elle, parce que de confession juive.

Hier aussi, plusieurs milliers de nos compatriotes ont participé à une marche blanche dans les rues de Paris à la mémoire de cette femme.

A la mémoire des victimes de ces attaques, à la mémoire d'un héros français, à la mémoire de Mireille KNOLL, je vous invite à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du 15 février 2018

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous fais également part des Décisions que j'ai prises selon l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Donc, nous passons aux points de l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Procédure de reprise pour abandon de 8 concessions funéraires perpétuelles sises dans le cimetière communal

Mme ROUÉ.- En application des articles R2223-12 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, les concessions funéraires reviennent de plein droit à la commune deux années après l'expiration de leur durée de validité, dès lors qu'aucun ayant droit n'a procédé à leur renouvellement et que la dernière inhumation date de plus de 5 ans.

Les sépultures sont alors détruites et les corps exhumés et placés à l'ossuaire.

Ce type de reprise, dite « reprise administrative », constitue le mode de gestion classique des cimetières dans notre pays.

Lorsque les concessions sont perpétuelles, c'est-à-dire sans durée de validité (ce type de concession a été supprimé au Bourget, comme dans beaucoup de cimetières, surtout en zone urbaine, au milieu des années quatre-vingt), la procédure de reprise est différente et basée sur la notion d'abandon et de non-entretien manifeste de la sépulture.

Conformément à l'article L. 2223-17 du CGCT, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de

concession. La procédure de reprise ne peut par ailleurs être engagée que dix ans après la dernière inhumation réalisée dans le terrain concédé.

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux, en présence d'un fonctionnaire de police.

Ce constat a été effectué selon les formes ci-exposées le 26 septembre 2014 pour 8 sépultures perpétuelles en très mauvais état :

| <i>Empl acement</i> | <i>Concessionnaire</i> | <i>Date d'acquisition</i> | <i>Date de dernière inhumation</i> |
|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|---|
| I n°228 | LOISEAU | 25/07/1 938 | xx/xx/1938 |
| K n°214 | BOUCHEZ | 16/03/1 943 | 18/03/1943 |
| O n°11 | VERNIER veuve LEDOUX | 30/04/1 938 | 30/10/1972 |
| O n°45 | MERLOT / DESFONTAINES / BURIDANT | 10/03/1 936 | 10/02/1961 |
| P n°5 | GOSENS | 23/10/1 941 | 12/05/1975 |
| P n°7 | HUARD veuve FICHOT | 13/06/1 942 | 23/10/1963 |
| P n°11 | BERTHE | 24/08/1 942 | 27/05/1966 |
| P n°12 | MILVILLE | 19/05/1 943 | 15/11/1972 |

Des courriers de notification de ces constats ont été adressés en recommandé avec accusé de réception le 1^{er} octobre 2014 aux adresses connues des ayants droit des concessionnaires, l'information a été affichée un mois à l'entrée de la Mairie et du cimetière, et la liste des concessions concernées a été déposée au cimetière et au service état-civil durant 3 années, et transmise en Préfecture comme le prévoient les dispositions du CGCT en pareilles circonstances.

Le 18 octobre 2017, soit passé un délai de 3 ans, de nouveaux constats ont été réalisés au cimetière, selon les mêmes formes que le 26 septembre 2014, attestant pour ces 8 sépultures de la persistance de leur état d'abandon. De nouvelles notifications ont été adressées en recommandé avec accusé de réception aux adresses connues des ayants droit le 18 janvier 2018.

En application de l'article R2223-18 du CGCT « *un mois après cette notification et conformément à l'article L.2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L.2223-17 (c'est-à-dire prononçant la reprise par la commune des terrains affectés aux concessions concernées)* ».

Par conséquent, sans réponse à ce jour aux notifications adressées le 18 janvier dernier, il convient de délibérer.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de dire que les 8 concessions concernées par la procédure en cours sont bien à l'état d'abandon, de prononcer leur reprise et d'autoriser

Monsieur le Maire à prendre l'arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains qui leur sont affectés.

M. le MAIRE.- Merci madame Roué pour cet exposé. Il s'agit d'événements qui arrivent souvent dans une ville, c'est-à-dire récupérer des concessions considérées comme étant à l'abandon. Simplement, cela faisait auparavant partie des Décisions que le Maire pouvait prendre et il se trouve que, désormais, c'est soumis à l'approbation du Conseil municipal. C'est pourquoi cela peut sembler nouveau pour les élus que nous sommes. A l'avenir, le Conseil aura donc sans doute l'occasion de prononcer au fur et à mesure sur ces sujets.

J'imagine qu'il n'y a pas de demande d'intervention sur un sujet comme celui-ci ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 2 : Désignation d'un nouveau membre de la Commission Consultative du Marché Alimentaire

M. le MAIRE.- Le Code général des Collectivités territoriales prévoit que la gestion du marché relève de la compétence du Maire.

La commission consultative du marché alimentaire a été approuvée par Délibération en date du 25 juin 2009.

Elle a pour vocation de donner des avis relatifs au fonctionnement du marché et de prévenir les conflits avec l'administration ou les litiges susceptibles d'intervenir entre commerçants.

Le règlement intérieur de ladite commission prévoit la désignation des 3 représentants au sein du Conseil municipal plus le Maire Président de droit.

Par ailleurs, ledit règlement prévoit la désignation de 4 représentants parmi les commerçants abonnés du Marché. Cette désignation se fait par arrêtés du Maire.

Le règlement intérieur prévoit également que monsieur le Maire peut désigner par arrêté un membre du Conseil municipal pour le représenter à la Présidence de ladite Commission.

Suite au renouvellement général des Conseillers municipaux en date du 21 octobre 2017, j'étais membre de cette commission mais, ayant été élu Maire du Bourget, je suis Président de droit, il convient donc de procéder à mon remplacement au sein de la Commission Consultative du Marché alimentaire.

Je vous propose de désigner M. Jean-Jacques JENNE membre de la Commission Consultative du Marché alimentaire.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 3 Abstentions de Mme MÉRY (pouvoir de M. AYAD) et de M. FOY.

Je vous remercie, cette désignation est adoptée.

Délibération n° 3 : Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales portant sur l'Aide aux Vacances Enfants (AVE)

Mme GITENAY.- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis soutient les dispositifs favorisant l'accès aux vacances, notamment pour les familles à revenus modestes et leurs enfants.

Dans cet objectif, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis a décidé d'adhérer au dispositif « Vacaf Aide aux Vacances Enfants ». Cette aide a pour but de permettre un départ en vacances collectives (séjours en colonies ou camps) organisées par un gestionnaire conventionné par la CAF de la Seine-Saint-Denis.

La convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants » (AVE), qui est proposée à la ville du Bourget, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un partenariat avec la CAF.

Les familles potentiellement bénéficiaires des aides aux vacances recevront une notification de droit nominative.

Cette notification devra être présentée par les familles au guichet unique lors du paiement d'un séjour et son montant sera déduit du total de la facture des familles.

La ville du Bourget obtiendra alors de la CAF la compensation financière des montants pris en charge par le biais du service « Vacaf Aide aux Vacances Enfants ».

Ainsi, au vu des éléments fournis, la Caisse d'Allocations Familiales propose la signature de la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) ».

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) » et ses trois annexes. Celle-ci sera signée pour une durée de 1 an à compter du 8 janvier 2018 et ce jusqu'au 6 janvier 2019, permettant ainsi la prise en compte par la Caisse d'Allocations Familiales des nouvelles actions mises en place en 2018.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le MAIRE.- Merci madame GITENAY. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix cette convention sur l' « Aide aux Vacances Enfants ».

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 4 : Signature d'une convention entre la Ville du Bourget et l'Association ISM Interprétariat pour la mise en place d'une permanence mensuelle d'un écrivain public dans les locaux du CCAS de mars à décembre 2018

Mme RIOU.- Dans le cadre des actions menées et financées par les fonds « Politique de la Ville », la mise en place de permanences d'un écrivain public s'est rapidement révélée nécessaire, la demande de ce type de service étant importante.

L'Association ISM Interprétariat exerce déjà dans plusieurs communes du département (notamment SEVRAN et SAINT-DENIS). Elle y tient plusieurs permanences mensuelles avec des écrivains publics interprètes de différentes langues.

Le rôle d'un écrivain public est avant tout d'aider les usagers dans leurs correspondances et leurs diverses démarches administratives. Il sert également « d'aiguilleur social » pour renseigner et orienter vers les services compétents.

Il est proposé pour la période de mars à décembre 2018 d'organiser dans les locaux du CCAS, au 86 avenue de la Division-Leclerc, une permanence mensuelle d'un écrivain public interprète en langues étrangères, tous les derniers jeudis de chaque mois de 14 heures à 17 heures. Cette permanence accueillera les Bourgetins sur rendez-vous.

La permanence sera facturée 125 € TTC, soit 1 250 € pour 10 permanences. Cette convention donnera lieu à la rédaction d'un rapport annuel d'activité.

Cette action est éligible aux financements « Politique de la Ville ». Des démarches seront effectuées en ce sens.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association ISM Interprétariat.

M. le MAIRE.- Merci madame RIOU. C'était une demande forte des équipes du CCAS et dans le cadre de la « Politique de la Ville », nous vous proposons donc de mettre en place cette permanence, qui sera bien utile pour accompagner un certain nombre de Bourgetins. Les démarches administratives sont déjà compliquées en français mais un certain nombre de familles ont aussi besoin d'être aidées. C'est le sens de cette Délibération.

Souhaitez-vous intervenir ?

Mme MÉRY.- Je ne questionne pas l'utilité de ce genre d'intervention car elle est flagrante mais une petite question me passe par la tête : 10 mois, le dernier jeudi de chaque mois, cela signifie-t-il que la permanence a commencé ce matin alors même que nous n'avions pas voté ?

Mme RIOU.- Une petite prise de contact a eu lieu cet après-midi mais aucun rendez-vous n'a été fixé.

M. HOPPE.- La permanence n'a pas démarré ce matin.

Mme MÉRY.- Il est écrit que l'on facture 10 permanences, qu'elles sont organisées chaque dernier jeudi du mois et nous sommes le dernier jeudi de mars et c'est jusqu'en décembre.

M. le MAIRE.- C'est un effet de la Délibération. Nous y veillerons mais je partage votre avis.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 5 : Subvention attribuée à l'association sportive du collège Didier Daurat pour l'organisation d'un séjour sur le thème « une nature Olympique », dans le Jura, du 11 au 15 juin 2018

Mme GITENAY.- L'association sportive du collège Didier Daurat souhaite organiser pour 60 élèves un séjour dans le Jura du 11 au 15 juin prochain.

Les élèves seront hébergés dans la station de Longeville Mont d'Or, dans un centre agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports qui accueille depuis près de 40 ans des séjours scolaires.

Ils seront accompagnés de 8 encadrants.

Ce séjour fait suite à un autre voyage organisé avec cette même association en 2017. La Ville avait déjà participé à hauteur de 2 300 €

L'association comporte 229 élèves (30 % de l'effectif de l'établissement), soit le triple des places disponibles pour ce voyage. La « sélection » reposant sur le principe de fidélisation, priorité sera donc donnée aux élèves de 3^{ème}, adhérents à l'AS depuis 4 ans, pour récompenser leur implication sur ces années.

Les activités et pratiques choisies (escalade, spéléologie, VTT, canyoning, randonnée pédestre, course d'orientation etc.) seront toutes organisées dans une logique de compétition par équipes (délégations), sous l'égide des 3 valeurs clefs de l'Olympisme que sont l'amitié, le respect et l'excellence. La priorité est donnée aux activités en pleine nature.

Les objectifs de ce voyage sont le partage d'un projet mobilisateur et d'un moment de vie commune, et la sensibilisation à la promotion de l'Olympisme (un recueil de poésies autour des valeurs de l'olympisme est actuellement affiché dans l'enceinte du collège).

Les élèves tiendront, comme l'année précédente, un blog de leurs activités pour partager leur séjour avec leurs camarades et leurs familles.

Le budget prévisionnel de ce séjour est de 19 050 €. Une partie du financement est assurée par des actions portées par les élèves telles que la vente de chocolats, tombola, vente de gâteaux et cafés par les élèves, les parents d'élèves et les enseignants au marché du Bourget. L'AS et le collège participent également à ce financement. Enfin, d'autres participations sont sollicitées auprès de collectivités, de commerçants, du Foyer Socio-éducatif du collège ou de la Fédération des Parents d'Elèves.

La ville du Bourget a ainsi été destinataire d'une demande de participation.

Soucieuse de soutenir les collégiens désireux de participer à ce séjour, notre collectivité souhaite prendre en charge une partie du financement de ce voyage.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Association Sportive du Collège Didier Daurat une subvention identique à celle versée pour le voyage organisé en 2017 pour l'organisation d'un séjour sur le thème « une nature Olympique », dans le Jura, du 11 au 15 juin 2018, soit 2 300 €

M. le MAIRE.- Merci madame GITENAY. Evidemment, quand ce type de voyage permet d'assurer la promotion des valeurs de l'olympisme, l'an dernier, c'était une vague olympique à Royan, cette année, une nature olympique, ils seront prêts pour 2024 à n'en pas douter, nous continuons à les accompagner.

Au dernier Conseil, nous avons voté une subvention pour le lycée ; une autre demande de voyage du collège nous est parvenue administrativement parlant tardivement, c'est-à-dire il y a seulement quelques heures. Nous le proposerons donc au prochain Conseil municipal si tout est en ordre et en fonction du montant arbitré.

Ce dossier-ci était prêt. D'ailleurs, l'autre projet de voyage était notamment sur le marché du Bourget samedi dernier, nous les accompagnons aussi dans leur recherche de fonds ; Gérald DURAND y veille à mes côtés. Désormais, le marché est régulièrement fréquenté par ceux qui cherchent. C'est vertueux que les collégiens, les lycéens, parfois les écoles sollicitent des emplacements pour contribuer autrement qu'en demandant des subventions aux collectivités locales, ils vendent des gâteaux pour financer leur voyage. Cela permet d'ouvrir sur la Ville et

d'associer les Bourgetins à ces démarches. Parfois, cela permet de réduire le coût pour les familles, ce qui est important.

Souhaitez-vous intervenir ?

Mme MÉRY.- Je veux juste dire à mes collègues de ne pas hésiter à leur amener un gâteau lorsqu'ils font ce type d'intervention sur le marché, cela leur permet d'avoir un peu plus de fonds. Donc monsieur le Maire, vous êtes aussi sollicité pour cuisinier et nous amener des gâteaux.

M. le MAIRE.- Merci pour cet appel, madame MÉRY. Pour ma part, j'ai acheté des parts de gâteau samedi sur le marché. Lorsqu'il y a des stands, je les fréquente et je participe à cela. Néanmoins, ce sera volontiers, si l'agenda le permet, de faire un gâteau.

Si vous n'avez pas d'autres interventions, je mets aux voix cette demande de subvention.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Merci pour eux.

Nous passons à la partie plus financière de notre Conseil.

Délibération n° 6 : Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Ville – Budget Principal

M. ABID.- La séparation de l'Ordonnateur et du Comptable est un principe budgétaire essentiel.

L'Ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable est le seul chargé du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des deniers publics.

Chacun, en ce qui les concerne, doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable, le Compte de Gestion.

Le Conseil municipal délibère sur le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire. L'Assemblée municipale ne peut délibérer valablement sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Le Compte Administratif doit être arrêté en présence du Compte de Gestion. En effet, les deux documents retraçant la comptabilité de la Collectivité doivent être concordants.

Le Compte de Gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice (Compte de Gestion sur chiffres) accompagnés des pièces justificatives correspondantes (Compte de Gestion sur pièces).

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget de l'année de référence
- présenter l'évolution patrimoniale et financière de la collectivité

Conformément à l'article L.2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante doit arrêter les comptes du Receveur municipal qui lui sont transmis au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier pour le budget de la Ville est en conformité avec le Compte Administratif établi par l'Ordonnateur et n'appelle donc aucune observation particulière ni réserve de sa part, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2017.

M. le MAIRE.- Merci monsieur ABID.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : 1 voix contre de M. FOY.

Délibération n° 7 : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget Principal

M. ABID.- Je ne ferai pas une lecture textuelle de la note de synthèse, il s'agit d'un résumé qui donne les grandes lignes. En effet, ces éléments ont déjà été débattus lors d'une Commission des Finances et l'idée est de ne pas alourdir la lecture ce soir pour faciliter les choses. La note de synthèse est extrêmement détaillée, bien documentée, vous retrouverez tous les éléments de comparaison à l'intérieur.

Le vote du Compte Administratif est présenté distinctement cette année du Budget Primitif, ce qui permettra une présentation complète du Budget Primitif au sein d'un seul et même document.

Je vous rappelle que le vote du Budget Primitif sera effectif dans deux semaines, le 12 avril 2018.

Eléments généraux et faits marquants de l'année 2017 :

Le 1^{er} janvier 2017, le retour des compétences optionnelles (sauf la piscine qui revient le 1^{er} janvier 2018) par l'EPT n'a pas été sans conséquence puisque nous notons un fort bouleversement des masses budgétaires et des difficultés engendrées dans l'analyse comparative. Pour comparer les chiffres d'une année sur l'autre, le retour des compétences n'a pas facilité les choses.

En 2017, l'EPT a exercé les compétences obligatoires pour la ville, notamment eau, assainissement, ordures ménagères, PLU, Politique de la Ville et piscine.

A noter parmi les faits marquants de l'année 2017 :

- D'importants efforts réalisés en termes de gestion des dépenses en section de fonctionnement avec une hausse réduite des charges de personnel à 1,1 %.

- Un effort poursuivi en matière de désendettement et de non-recours à l'emprunt, ce qui n'est pas négligeable puisque, en plus de rembourser le capital restant dû, nous ne contractons pas d'emprunts supplémentaires. La Ville se désendette.

- L'optimisation de l'autofinancement pour financer le besoin en investissement.

- Le maintien des efforts en matière de sécurisation des écoles, de renforcement des équipes de la Police municipale, de pilotage des aménagements urbains, je fais référence notamment aux travaux d'aménagement du pôle gare, de la parcelle ex-Altom, du déménagement des associations implantées à la Halle Worthington, de l'entretien et de l'amélioration des bâtiments communaux.

- Le lancement d'opérations importantes, poursuivies en 2018, en plus des nouvelles, telles que la mise en accessibilité et la modernisation de l'hôtel de ville, la cession de la parcelle ex-collège Didier Dorat permettant de dégager un excédent du solde d'exécution sans emprunter (investissement), le déploiement de la vidéo protection et la rénovation de la voirie et des trottoirs.

Concernant la présentation consolidée du Compte Administratif 2017, je vous envoie à la page 4 de la note de synthèse. De la même manière, je reste dans les grandes masses de 2017 :

Section de fonctionnement : le résultat à affecter est de 4 227 296,01 € après report des résultats antérieurs de 2 171 856 €

Section d'investissement : le solde d'exécution cumulé est à 1 856 821,37 € après report du solde d'exécution d'investissement de 2 718 866,47 €

Restes à réaliser 2017 en recettes et dépenses : le solde s'élève à 8 336 432,96 € c'est un besoin de financement ; le résultat global de clôture est à 3 747 684,42 €

Concernant le Compte Administratif, le dernier état majeur à présenter est celui de la dette : le capital restant dû pour la Ville au 31 décembre 2017 avoisine les 15 180 000 € contre 17 114 000 € en 2016. C'est ce qui marque le désendettement de la Ville.

Vous avez les éléments sur le plan chiffré.

Le taux moyen d'endettement est de 2,6 %, ce qui est relativement bas ; la durée de vie résiduelle est de 11 ans et 6 mois ; la durée de vie moyenne de la dette est de 5 ans et 11 mois.

Voilà pour les éléments majeurs du Compte Administratif 2017.

M. le MAIRE.- Merci monsieur l'adjoint aux Finances, dont je salue l'esprit de synthèse et la clarté du propos. Nous avons chacun eu la possibilité de prendre connaissance du document et Malik ABID a bien raison de nous épargner la lecture de l'ensemble du document. L'essentiel est d'avoir le débat au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. Merci en tout cas pour cette synthèse.

J'imagine que vous avez des demandes d'intervention ?

Mme MÉRY.- Nous ferons une intervention globale à la fin du Débat d'Orientations Budgétaires. Néanmoins, n'ayant pas voté le Budget Primitif 2017, nous voterons contre l'approbation du Compte Administratif 2017.

M. le MAIRE.- Merci madame MÉRY. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Vincent CAPO-CANELLAS et moi-même étant concernés par le Compte Administratif 2017, je propose de confier la présidence le temps du vote de notre Conseil à Catherine RIOU qui est la première adjointe. Je le soumetts au vote.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

(M. HOPPE et M. CAPO-CANELLAS quittent la séance ; Mme RIOU reprend la présidence.)

Mme RIOU.- Nous passons au vote de l'approbation du Compte Administratif.

Il est procédé au vote - Résultat : 3 voix contre de M. FOY et Mme MÉRY (pouvoir de M. AYAD) ; 3 Abstentions de MM. VENUGOPAL, RAHAL et ABECASSIS ; MM. HOPPE et CAPO-CANELLAS ne participent pas au vote.

Merci.

(M. HOPPE et M. CAPO-CANELLAS reprennent place en séance, M. HOPPE reprend la présidence.)

M. le MAIRE.- Nous poursuivons avec la dernière Délibération de ce soir, qui n'est pas la moins importante. Je rends la parole à Malik ABID.

Délibération n° 8 : Approbation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget Principal

M. ABID.- Ce Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, selon l'article L.2312-1 du CGCT. En termes de présentation, cinq grands éléments doivent être mis en exergue, à savoir :

- la structure et l'évolution des dépenses,
- l'évolution des effectifs,
- l'exécution des dépenses de personnel,
- les avantages en nature,
- le temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une Délibération spécifique qui donne lieu désormais à un vote.

Pour rappel, il s'agit d'un Débat d'Orientations Budgétaires et non pas des chiffres de budget qui seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Parmi les éléments de cadrage, il faut retenir :

- le retour de la compétence piscine au 1^{er} janvier 2018,
- la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses en section de fonctionnement pour optimiser l'autofinancement,
- encore une fois, ne pas recourir à l'emprunt pour l'année 2018,
- ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale directe,
- le niveau d'investissement exceptionnel à près de 16 M€ pour l'année 2018, ce qui est un élément majeur dans le cadre du vote du prochain budget,
- la progression de l'autofinancement.

Les chiffres sont à la suite dans la note de synthèse, j'ai regroupé ces éléments, conformément à ce qui est présenté d'une façon générale sur le plan budgétaire. Je vais vous les énoncer en restant dans les grandes masses sur la section de fonctionnement et la section d'investissement en recettes et en dépenses.

Pour la section de fonctionnement, le montant est estimé à 27 993 000 €

↳ Recettes pour les dotations

- DGF : 1 264 000 €(-2 %) ;
- DSU : 308 000 €(+28 %) ;
- FPIC : 374 000 €(+1 %) ;
- FSRIF : 874 000 €(+17 %) ;
- Dotation Nationale de Péréquation : 36 000 €(+20 %).
- produit de la fiscalité directe : 11 444 000 €;
- les droits de mutations sont exceptionnellement élevés à 1 280 000 €, c'est lié à la mutation d'Actipôle qui génère un droit de mutation complémentaire de 838 000 €;
- autres taxes indirectes : 321 000 €;
- compensations fiscales : 357 000 €;
- compensations versées par la Métropole du Grand Paris : 5 476 000 €;
- produits des services usagers : 1 342 000 €;
- report à nouveau de 3 747 000 €(nous l'avons vu dans le Compte Administratif) ;
- 1 M€lié à la CAF pour le fonctionnement des équipements de la petite enfance et des recettes de tarification des services municipaux.

↳ Dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général : 7 085 000 €;
- charges de personnel : 12,3 M€;
- participations et subventions reversées : 1 391 000 €;
- charges financières incluant les intérêts courus non échus : 515 000 €;
- dotations : 827 000 €;
- virement à la section de fonctionnement, donc l'excédent de la section de fonctionnement : 5 666 000 €

↳ Recettes d'investissement

- on retrouve ce virement de la section de fonctionnement de 5 666 000 €;
- dotations aux amortissements : 827 000 €;
- affectation aux réserves pour compenser le besoin en financement : 480 000 €;
- FCTVA : 768 000 €;
- produit des amendes : 130 000 €;
- restes à réaliser 2017 : 6 573 000 €;
- excédents d'investissement : 1 857 000 €

↳ Dépenses d'investissement

La section atteint un montant estimé à près de 16 M€ et les investissements hors remboursement du capital à 13,5 M€

- l'anuité du capital atteint les 2 222 000 €
- Les restes à réaliser 2017 8 919 000 €
- les investissements hors hôtel de ville mais y compris les garanties 2 843 000 €
- les travaux de l'hôtel de ville (trois derniers lots) 1 430 000 €
- il reste 351 000 € d'investissement pour des dépenses émises par les services municipaux et l'informatique.

↳ Programmation des investissements en cours

- les travaux d'aménagement du pôle gare, qui devraient se terminer fin 2018 ;
- l'aménagement des travaux de l'hôtel de ville qui sont planifiés avec une date de fin prévue en 2020 ;
 - un diagnostic voirie a été réalisé, les choix se feront bien sûr en fonction de l'état de dégradation et dans le cadre d'une rénovation programmée, tenant compte de la conduite des chantiers et du volume financier, à concurrence des enveloppes budgétaires consenties ;
 - la mise en accessibilité de l'école maternelle Saint-Exupéry, du gymnase Paul Simon et du Mille Club initiée en 2017 sera finalisée en 2018 ;
 - la mise en accessibilité du marché couvert et de la halte jeux débutera en 2018.

↳ Projets en phase d'étude

- Jeux Olympiques : un important travail sera réalisé sur la programmation des équipements sportifs pour les Jeux 2024. La société SOLIDEO est en charge de la livraison des équipements et le COJO est chargé de valider l'implantation des équipements nécessaires. Aujourd'hui, des arbitrages sont en cours et doivent être prononcés dans les prochaines semaines. La ville du Bourget et la SPL sont très impliquées dans ce projet. L'engagement de l'action municipale jusqu'en 2024 sera très fort dans la gestion des équipements « provisoires » et « l'héritage » des autres.
- Métro automatique du Grand Paris : en 2018, un certain nombre de réunions d'information est prévu auprès des Bourgetins. Le Conseil municipal et le Conseil du Territoire seront amenés à se prononcer sur le processus de création de la ZAC dite Verdun-Bienvenue.
- Les études de programmation d'une nouvelle école seront reprises après que la programmation de la reconstruction de Jean-Jaurès sera définitivement arrêtée.

Voilà pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

M. le MAIRE.- Merci monsieur ABID.

Pour compléter les propos de Malik, les chiffres présentés dans les éléments de ce Débat d'Orientations Budgétaires reposent, à l'exception des bases de la fiscalité locale, sur des estimations. Nous sommes en attente des notifications et nous ne savons pas à ce jour si les notifications attendues arriveront ou pas pour le 12 avril lors du vote du budget de la ville. Ce sont bien des estimations, donc les chiffres que vous retrouverez dans le Budget Primitif pourront évoluer. Nous avons essayé de faire en fonction de ce que nous pouvions attendre.

Néanmoins, dans l'ensemble, les priorités qu'a fixées Malik, dont je souligne encore l'esprit de synthèse, montrent, dans un contexte particulièrement complexe pour les finances publiques et mouvant pour nos collectivités locales, une pause dans la baisse des dotations de l'Etat. Il faut cependant rester vigilant puisque, là aussi, les compétences peuvent encore évoluer. Une réflexion a été engagée, nous attendons les arbitrages présidentiels sur l'avenir d'un certain nombre de collectivités entre la Métropole, le Territoire, les départements ou la région Ile-de-France elle-même. Tant qu'il n'y a pas d'annonce, il n'y a pas de nouveau yo-yo des compétences. Au 1^{er} janvier 2018, la compétence piscine nous est revenue mais c'est la seule. Nous n'en attendons pas d'autres pour l'instant. Restons prudents tant que les arbitrages ne sont pas rendus.

Les orientations budgétaires que nous vous présentons ce soir répondent à des priorités politiques que nous continuons à afficher très clairement :

- La poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la progression de notre capacité d'autofinancement.
- Le maintien de l'investissement à un niveau exceptionnel (plus de 16 M€).
- La non-augmentation des taux d'imposition que nous pouvons déjà envisager.
- La poursuite du désendettement de notre ville.

Notre ville n'aura donc pas recours à l'emprunt pour la troisième année consécutive. Ainsi, à la fin de l'année 2018, nous nous serons désendettés d'un peu plus de 5,5 M€ en 3 ans, réduisant en conséquence l'encours de la dette par habitant. Puis, comme nous le faisons depuis 2011, nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité directe locale. Grâce aux efforts engagés par Vincent CAPO-CANELLAS et que j'entends bien poursuivre, nous pourrons ainsi maintenir un niveau d'investissement permettant de réaliser et d'accompagner les grands projets que Malik vous a décrits rapidement et de continuer à améliorer la vie quotidienne des Bourgetins dans bien des domaines.

Avant d'avoir ce Débat, je veux saluer le travail délicat, important, essentiel, dans les conditions complexes décrites dans la note, effectué par la Direction générale et le service financier pour nous permettre de maintenir le cap budgétaire nécessaire à faire avancer notre collectivité.

Je veux aussi remercier et féliciter chacun des adjoints et l'ensemble des services qui travaillent avec eux pour leur engagement dans la poursuite de l'effort de rationalisation, sans jamais manquer à nos missions de service public, c'est-à-dire sans jamais faillir à la responsabilité qui nous a été confiée par les Bourgetines et les Bourgetins.

La période actuelle ne demande pas seulement de notre part une grande capacité de maîtrise, elle demande aussi du courage, de la volonté et une capacité d'adaptation. Elle demande en réalité de ne pas perdre de vue ce qui fonde notre engagement : améliorer la vie quotidienne des Bourgetins, être présent à leur côté pour préparer l'avenir ensemble. Notre Ville reste totalement mobilisée pour tous les Bourgetins, ces orientations budgétaires sont le témoignage de cette mobilisation.

Je suppose qu'il y a des interventions, Madame MÉRY avait annoncé qu'elle regroupait ses prises de parole sur le Compte Administratif et le Débat d'Orientations Budgétaires.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous en prie madame MÉRY.

Mme MÉRY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour la cinquième fois de cette mandature, nous sommes réunis dans cette salle du Conseil municipal pour nous exprimer sur les orientations budgétaires de la majorité municipale.

Avant, nous prenions acte qu'un débat avait lieu. Ce soir, et pour la première fois, nous voterons ces orientations.

Chaque année, depuis 2014 et ce soir encore, nous, élus de la liste *Ma force, c'est vous, mon ambition, c'est Le Bourget*, au sein de cette Assemblée, commençons notre intervention par cette évidence qu'il faut redire même ici : le débat sur les orientations budgétaires au même titre que le vote du budget sont les actes politiques les plus importants de l'année, en ce sens qu'ils conditionnent tout au long de l'année la vie de la Cité.

En tant que membres de ce Conseil municipal certes minoritaire, nous nous sommes toujours positionnés en élus responsables et notre implication est entière. Ce soir, nous continuerons à l'être.

Je vous l'ai annoncé tout à l'heure, nous avons préféré ne faire qu'une intervention lors de ce Conseil municipal, qui reprendra l'ensemble de nos remarques sur les délibérations qui viennent d'être votées dans le débat final.

Après ces quelques remarques d'ordre général, abordons ce débat à proprement parler.

Ce soir, on nous propose une note d'orientations budgétaires de 27 pages. On pouvait donc en attendre un ensemble d'éléments très intéressants portant sur les choix et les orientations de votre majorité quant à l'avenir de notre ville. A la lecture de ces 27 pages, ce ne fut malheureusement pas vraiment le cas.

En première page, on retrouve un rappel des règles de l'exercice ; dont acte.

En deuxième page, presque la plus intéressante, le contexte institutionnel et les problèmes de comparaison financière dans lesquels la ville se trouve après la mise en place de l'EPT Paris Terre d'Envol ; intéressant et source d'informations précieuses.

Suivent après 11 pages sur le contexte international et national. 11 pages certes très intéressantes quand on s'intéresse à l'économie mondiale et nationale mais il nous semble que ces informations ne sont pas forcément les plus judicieuses pour nos administrés et nous-mêmes. Savoir que dans la zone euro la reprise se consolide, qu'en France il y a une croissance au-delà du potentiel, qu'il y a un retour à l'inflation et au maintien aux bonnes conditions du crédit est un plus. Mais, ce plus, nous devrions tous le connaître sans cette note de synthèse.

Toujours dans ces 11 pages, on nous donne les grands agrégats et les principales mesures qui se rapportent à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 et 2020 et la loi de finances initiale pour 2018. Très bien. Mais tout élu un tant soit peu impliqué ne devrait pas avoir à attendre le débat d'orientations budgétaires municipal pour connaître ces sujets car, oui, nous sommes ici pour un débat sur les orientations budgétaires du Bourget.

Passons, certains sont maintenant plus instruits sur les finances publiques nationales et internationales. Nous ne commenterons pas ces informations puisque nous ne sommes pas ici pour faire un débat de politique générale. Néanmoins, nous nous étonnons que certaines mesures nationales présentées ici ne fassent pas l'objet de plus d'analyse dans leurs répercussions négatives sur le budget municipal. A laisser croire que vous êtes en accord avec ce qui se fait. Nous nous rappelons certains de vos commentaires fort peu positifs lors des précédents débats

d'orientations budgétaires sur les mesures du précédent gouvernement. A notre sens, une grande partie de ces mesures de ce nouveau gouvernement est bien plus dommageable aux collectivités territoriales comme la nôtre que ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Nous ne citerons que deux exemples relatifs à la libre administration des collectivités territoriales, principe fondamental remis en question.

Premier exemple, la suppression de la taxe d'habitation. Cette mesure, qui est *a priori* bénéfique aux citoyens, encore faudrait-il être sûr qu'aucune nouvelle taxe ne vienne la remplacer à moyen terme, ne permet plus aux villes de choisir leur taux d'imposition. Il semble que ceux-ci soient *a priori* bloqués car, s'ils ne le sont pas, le dégrèvement opéré sur la taxe d'habitation ne se faisant qu'à hauteur des taux actuels, les contribuables auraient à payer le reliquat.

Deuxième exemple, l'obligation pour certaines communes, pas la nôtre pour l'instant, de contractualiser avec l'Etat sur leurs dépenses de fonctionnement sous peine de se voir infliger de plus fortes amendes. Ce mécanisme les bloque ainsi dans leurs choix d'action. A ce jour, nous ne sommes certes pas dans l'obligation de signer un tel contrat mais qu'en sera-t-il l'an prochain ? Ce sentiment était d'ailleurs assez partagé par les membres de la Commission des Finances.

Nous avons donc poursuivi notre lecture avec la plus grande attention concernant enfin les éléments de cadrage du projet de budget 2018 pour la ville du Bourget.

On nous dit que ce sont les mêmes qu'en 2017 mais encore amplifiées. Nous prenons acte. Pas d'augmentation des taux d'imposition, baisser l'endettement, un autofinancement en progression et un niveau d'investissement exceptionnel.

Parlons des investissements. Ceux-ci sont financés en partie, et vous nous le dites, par la vente de l'ancien collège. Pour rappel, ce collège a été cédé par le Département suite à la cession d'un terrain au Département par la Ville. Tout le monde comprendra que la valeur du premier est supérieure à celle du second. La Ville a donc fait une vraie plus-value qui permet ces investissements.

Après, vous nous parlez de l'aménagement du pôle gare. Pour rappel, le financement des travaux vient du STIF dans le cadre de l'arrivée des nouvelles lignes de transport en commun.

J'anticipe ce que vous nous direz : oui, l'ancien maire, M. Vincent CAPO-CANELLAS, s'est beaucoup impliqué pour obtenir plus qu'il n'était prévu au démarrage. Nous en sommes convenus lors d'un précédent Conseil municipal mais il est aussi une réalité : ces travaux, qui amélioreront à terme la vie des Bourgetines et des Bourgetins, ne sont pas à l'initiative de votre majorité, monsieur le Maire.

Viennent ensuite presque 5 pages de rappel de l'exercice 2017. Nous avons déjà vu ces éléments dans les délibérations précédentes, donc nous avons relu presque les mêmes éléments au cas où nous les aurions oubliés ; c'est peut-être l'essentiel.

Nous arrivons enfin à la page 18 où l'on nous parle d'hypothèses d'évolution des dotations de l'Etat à la ville du Bourget. Hypothèses. C'est là que nous saluons les agents de la Ville ainsi que l'adjoint aux Finances qui élaborent le budget. En effet, lors de la Commission des Finances mardi soir, on nous a bien dit que l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du budget n'était pas toujours notifié. Il est à notre sens inacceptable de la part de l'administration fiscale de

ne pas avoir encore fourni ces chiffres. Cela tend à démontrer que quelque chose ne fonctionne pas correctement à Bercy.

Enfin, nous avons les estimations des recettes et des dépenses pour 2018. 3,5 pages.

Concernant les recettes, on nous a bien rappelé lors de la Commission des Finances que ces chiffres ne sont pas contractuels. Ils peuvent évoluer en fonction de ce que nous communiquerons l'Etat et de ce que vous en ferez d'ici le vote du budget. Donc on les retient mais avec prudence, ils ne sont pas gravés dans le marbre.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on aborde les transferts de compétences et leur impact d'un point de vue comptable. En effet, on lit l'enjeu de l'exercice. Nous nous sommes alors dit que nous allions prendre connaissance de vos orientations en matière de dépenses de fonctionnement. Et bien non. On nous parle de maîtrise de dépenses, d'effet ciseau, de contractualisation, sans nous en dire plus. Dommage, nous ne saurons rien.

Si ! J'allais oublier ! La mise en place du RIFSEEP qui enfin arrive, enfin sera bien là !

Nous trouvons aussi les éléments du bilan social, obligatoires de par la loi. Pas grand-chose à dire, mis à part le fort taux d'emplois contractuels mais c'est un leitmotiv à la mairie du Bourget. Ne peut-on pas recruter des agents titulaires et ainsi respecter le statut de la fonction publique territoriale et combattre la précarisation ? J'en reformule le vœu.

Ensuite, autre élément obligatoire, la présentation de la structure et de la gestion de la dette. Oui, la dette diminue. Oui, le montant de l'investissement est très élevé. Mais, le plus gros de l'investissement au Bourget, nous l'avons déjà rappelé, n'est pas la conséquence directe d'une volonté municipale.

Concernant la dette, nous voulons nous joindre à une réflexion de la Commission des Finances avec laquelle nous sommes totalement d'accord : un emprunt n'est pas forcément négatif, il peut être juste la transcription financière d'un investissement sur l'avenir au service des habitants. Donc oui, se désendetter peut être un bien mais s'endetter pour apporter plus ou de meilleurs services publics, plus de confort aux habitants sans se mettre en difficulté est souvent révélateur d'une politique au service de ses administrés.

En tout dernier, 2 pages sur le programme d'investissements 2018. Rien de bien nouveau, les travaux de la mairie et quelques saupoudrages pas à la hauteur des besoins dans des domaines les plus importants :

- Voirie et réseaux divers, 1 M€ un peu plus qu'en 2017 mais pas encore à la hauteur des besoins nous semble-t-il. En ce qui concerne la voirie, nous avons formulé une demande que nous réitérons ici : nous aimerions avoir communication du diagnostic de la voirie qui vient d'être fait ou d'un résumé.

- 300 000 € pour l'informatique, la téléphonie et reprographie.

- 90 000 € pour l'équipement des services.

Nous finissons ce débat par les projets en phase d'étude. Tout ce qui concerne les Jeux Olympiques. Et voilà, c'est tout.

Nous déplorons encore une fois le peu d'éléments sur l'orientation de la majorité. Beaucoup de choses écrites pour peu d'éléments concrets sur Le Bourget.

Pour boucler la boucle, une dernière chose, en première page vous rappelez les obligations légales. L'une d'elles est la présentation des engagements pluriannuels de la Collectivité. Nous ne l'avons pas trouvée alors même que, vous l'écrivez, c'est obligatoire. Vous savez que, depuis notre élection, nous vous enjoignons à la réalisation d'un PPI (plan pluriannuel d'investissements). La loi a introduit une obligation, pourriez-vous la respecter et nous le fournir ?

En conclusion, et vous l'aurez compris, nous ne sommes pas en adéquation avec vos orientations budgétaires et cela laisse présager que nous ne serons pas non plus en adéquation avec le budget que vous nous proposerez le 12 avril. Nous voterons donc contre ce débat d'orientations budgétaires qui, en tant que tel, n'en est pas un par manque de transparence.

M. le MAIRE.- Madame MÉRY, j'entends bien que vous vouliez que nous fassions abstraction, d'ailleurs Malik vous en a épargnée dans la lecture, du contexte international et national. Simplement, dans un débat d'orientations budgétaires, nul n'est censé ignorer la loi, ce sont des points dont une Ville ne peut pas s'affranchir, puisqu'il est prévu que nous joignons les contextes nationaux et internationaux aux éléments qui concernent notre ville. C'est une règle pour toutes les collectivités locales. Vous avez tenu à ce formalisme, nous n'y pouvons rien et c'est même plutôt salubre pour parfaire la connaissance des collègues du contexte. Le Bourget n'est pas une île, nous sommes victimes d'un contexte national et international qu'il faut aussi décrire pour inscrire la trajectoire de notre collectivité.

Vous dites « rien de bien nouveau ». J'ai envie de vous répondre rien de bien nouveau non plus à vous écouter puisque j'ai l'impression que votre propos sur ce débat d'orientations budgétaires, en réalité, est celui que vous prononcez chaque année. Pour vous avoir écoutée, j'ai même l'impression que vous avez repris une partie de votre propos des années précédentes. Néanmoins, nous l'avons compris dans les différentes tribunes que vous pouvez commettre : la majorité municipale ne fait rien, ce sont les autres collectivités qui aménagent Le Bourget pour nous, nous n'obtenons aucune subvention, jamais, et ce sont les autres collectivités qui se penchent, telles des bonnes fées sur notre berceau, pour nous proposer des subventions que nous ne sollicitons pas et que l'on nous donne sans projet, sans rien, sans penser à l'avenir de notre ville.

Je pense que le monde n'est pas aussi manichéen que cela madame MÉRY, nous nous engageons, Vincent CAPO-CANELLAS l'a fait avant moi et je continue à y veiller, à avoir un dialogue régulier avec les collectivités qui sont aussi nos partenaires, qu'il s'agisse du Département ou de la Région, chacun dans les compétences qui sont les siennes.

Prudemment, vous n'avez pas parlé de la rue Anizan-Cavillon mais j'ai bien compris ce que vous en pensiez. Oui, c'est une route départementale, il est donc évident que le Département finance. En revanche, c'est la Ville qui accompagne en termes de mobilier urbain parce que c'est sa compétence. Chacun intervient dans le cadre de ses propres compétences, vous pouvez le regretter mais c'est ainsi.

De la même manière pour la gare routière, Ile-de-France Mobilité apporte une subvention pour laquelle la Ville a candidaté. C'est son rôle d'accompagner les collectivités dans l'aménagement des abords des pôles des gares. C'est ce que nous faisons. Mais là encore, madame MÉRY, on peut toujours s'étonner et dire que c'est insuffisant. Simplement, dans ce qu'Ile-de-France Mobilité avait envisagé, l'avenue Francis-de-Pressensé, pourtant fréquentée par des centaines de Bourgetins chaque jour, n'était pas prévue ; c'est bien la municipalité du

Bourget qui a demandé et obtenu qu'elle soit ajoutée. On peut considérer que cela ne se voit pas, que c'est insuffisant. Cependant, faire seulement une gare routière au Bourget aurait peut-être été un manque d'ambition d'après vous, en tout cas, nous l'aurions considéré comme cela et nous avons intégré les rues Etienne Dolet, Chevalier de la Barre et Francis de Pressensé. Il sera sans doute plus efficace à l'avenir de rendre les abords du pôle gare plus praticables pour les Bourgetins. Vous pourrez le dire à qui vous voulez mais pas à nous car c'est bien cette majorité municipale qui l'a obtenu et le réalise aujourd'hui.

Il y aurait beaucoup à dire sur de nombreux éléments.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, si vous considérez que maîtriser nos dépenses de fonctionnement, maintenir un niveau d'investissement qui reste dans un contexte national et international est insuffisant, pour une ville de notre taille, sachez que maintenir plus de 16 M€ d'investissements est exceptionnel, que vous le vouliez ou non. En plus, ces 16 M€ d'investissements permettront aussi de lancer la mise en conformité avec en particulier les normes d'accessibilité de l'hôtel de ville et d'un certain nombre de nos bâtiments municipaux. C'est un effort qu'il faut faire, nous avons voté un ADAP.

Nous investirons donc sur la mise aux normes de nos bâtiments, l'entretien de nos écoles et des bâtiments municipaux.

Nous continuons aussi à préparer les grands chantiers d'avenir que sont le Grand Paris Express et les Jeux Olympiques. Oui, madame MÉRY, vous pouvez trouver que c'est compliqué, que les Jeux Olympiques n'intéressent pas les Bourgetins et que ce n'est pas ambitieux. Là encore, ce n'est ni l'Etat ni le CIO qui ont obtenu que les Jeux Olympiques aient lieu au Bourget. C'est bien Le Bourget qui a candidaté avec ses équipes, ses ressources humaines et ses élus ; elle a réussi à convaincre les décideurs que Le Bourget méritait d'avoir des équipements olympiques.

Les équipements olympiques ne tombent pas du ciel, madame MÉRY, c'est comme la voirie, cela s'acquiert. Nous nous battons pour obtenir des arbitrages favorables à notre ville, ce que nous faisons aussi depuis plusieurs mois avec Vincent CAPO-CANELLAS sur le Grand Paris Express pour obtenir l'arrivée des gares à l'horizon 2024 alors qu'elles étaient menacées. Dans cette perspective, c'est mieux d'aménager les abords du pôle gare.

Nous aménageons, nous essayons d'être cohérents. Sans doute trouvez-vous que c'est insuffisant, simplement je ne peux pas laisser penser qu'il n'y a rien de nouveau. C'est peut-être votre point de vue mais les priorités seront visibles pour les Bourgetins cette année, parce que la ville est bien gérée en n'augmentant pas les impôts, en se désendettant. Vous pouvez toujours considérer qu'emprunter est mieux mais nous sommes en mesure d'avoir un niveau d'investissement élevé pour être efficaces sur des sujets comme la voirie.

Concernant le diagnostic voirie, j'ai bien vu votre demande en Commission des Finances. Soit, nous vous communiquerons une synthèse soit nous regarderons comment le rendre consultable ; même si un PPI, que vous appelez de vos vœux, n'est pas obligatoire à proprement parler.

Vous demandiez un plan pluriannuel d'investissement. Le diagnostic voirie est aussi un moyen d'avoir une vision précise de la manière de traiter la voirie dans un ordre particulier. Ce sont les dernières pages dont vous avez retiré que nous n'envisageons pas l'avenir et que l'on ne verrait que 2018. Pourtant, les travaux de l'hôtel de ville ne s'étendent pas qu'en 2018 et, au sujet de la voirie, nous expliquons que, sachant maintenant quelles rues doivent être engagées, nous

pourrons lancer des chantiers cette année mais que cela courra sur plusieurs années. Nous aurons l'occasion de les voir plus précisément dans le Budget, c'est en cours d'arbitrage puisque ce document est arrivé récemment.

Les Jeux Olympiques sont une perspective qui va bien au-delà de l'année 2018, la mise en accessibilité de nos bâtiments également.

Voilà les éléments que j'ai piochés, il me paraissait nécessaire de nous y attarder. Néanmoins, j'ai parfois du mal à vous suivre et j'ai sans doute été incomplet dans les réponses que je vous ai apportées.

M. CAPO-CANELLAS.- D'abord, merci à Malik ABID de la présentation qu'il a faite et de l'exhaustivité des chiffres proposés dans le document qu'il a présenté et qu'il a très clairement résumés en termes d'axes de travail. C'est un Débat d'Orientations Budgétaires. Pour avoir l'occasion de voir dans d'autres collectivités la nature du Débat d'Orientations Budgétaires, je peux vous dire que celui-ci est exhaustif, qu'il donne une vraie vision de la Collectivité, de ses projets et de l'ensemble des propositions mises au débat pour cette année. Or, c'est relativement rare. Je voudrais le comparer avec celui de la métropole par exemple, franchement, il n'y a pas du tout de quoi rougir, loin de là puisqu'il tient en deux pages. Pourtant, cette Communauté réunit beaucoup plus d'habitants que notre modeste commune.

Encore une fois, M. ABID a donné des éléments clairs sur la dette, sur le niveau des dépenses de fonctionnement, sur le niveau des dépenses d'investissement, sur la nature d'un certain nombre d'investissements avec précisions sur les recettes et notre environnement. C'est la bonne démarche car, pour construire un budget, il faut partir des réalités connues.

Je vous rejoins sur un point, madame MÉRY mais c'est comme tous les ans, effectivement, l'administration fiscale tarde à nous notifier, c'est pourquoi l'adjoint et le maire viennent de nous rappeler de rester un peu prudents. Néanmoins, les élus du Bourget font le choix de la transparence et de donner beaucoup d'informations.

Deux mots concernant des éléments nationaux que vous avez abordés.

En ce qui me concerne, je n'ai pas voté la suppression de la taxe d'habitation, je suis donc particulièrement à l'aise sur ce point. Néanmoins, autant on peut la critiquer, autant il faut reconnaître que procéder par voie de dégrèvement permet que nous n'ayons aucune perte cette année en raison de la suppression des 80 %. En plus, tout cela se fera en plusieurs temps avec les suppressions partielles de la taxe d'habitation.

C'est un premier point, nous n'avons pas de perte de recettes liée à cela puisqu'il a été fait le choix du dégrèvement. Nous touchons exactement ce que nous aurions touché s'il y avait une taxe d'habitation.

Ensuite, nous gardons le pouvoir de tout. Nous pourrions choisir d'augmenter la taxe d'habitation, comme avant, les Bourgetins paieraient plus au-delà du dégrèvement. Si j'ai bien compris l'exigence du Gouvernement, il y aura à terme une suppression totale mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il est vrai que nous n'entrons pas dans la logique de contractualisation proposée par le Gouvernement puisque cela concerne des collectivités plus grandes que la nôtre. Toutefois, je préfère une logique de contractualisation, et tous les élus sont unanimes, à la baisse des dotations que nous avons subie par le gouvernement précédent. Contractualiser consiste à se fixer des

objectifs communs dans un cadre certes contraint mais cela vaut toujours mieux que de subir une baisse comme nous en avons vécu de la Dotation Globale de Fonctionnement ; 15 % et plus les années précédentes.

Donc nous avons aussi le devoir, et je crois que c'était présent dans le propos et dans la note, de rappeler que cette logique de contractualisation existe. Nous en sommes exonérés parce que, aujourd'hui, elle s'applique à des collectivités plus grandes que la nôtre mais il faut l'avoir à l'esprit parce que, si nous ne sommes pas vertueux, le Préfet pourrait à un moment donné proposer de nous y faire rentrer. Il vaut donc mieux être dans un fonctionnement préventif. De toute façon, nous avons toujours essayé de contenir les dépenses de fonctionnement et c'est vertueux. C'est ainsi, et monsieur le Maire vient fort bien de le rappeler, que cette année nous avons un autofinancement très élevé de 5 M€ Nous ne sommes jamais arrivés à ce niveau et je m'en félicite. L'an dernier, il était déjà élevé et il s'élève encore plus cette année, c'est une excellente chose. En plus, nous y parvenons sans augmenter les impôts depuis 2011 et en ayant un pic d'investissements utiles aux Bourgetins.

En effet, ce pic d'investissements s'accompagne aussi de financements extérieurs. Finalement, que peut-on souhaiter pour une ville ? On peut souhaiter qu'elle se donne les moyens d'investir pour les habitants en termes de services et d'équipements pour leur donner le meilleur cadre de vie et que l'ensemble des collectivités autour d'elle -à l'initiative de l'échelon de base qu'est la commune- contribue. Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, nous ne sommes pas les ennemis du Département ou de la Région. Nous avons parfois des différences mais que visons-nous à faire ensemble ? Nous visons à défendre un territoire.

Ce matin, nous étions chez le préfet de Région, les élus de toutes tendances travaillent ensemble et aucun n'essaie de stigmatiser le voisin, comme je vous ai un peu entendu le faire. On ne dit pas que l'argent qui vient d'Untel est un problème. Non ! Tout argent public qui vient au bénéfice des Bourgetins est une bonne chose. Je me suis battu hier et monsieur le Maire se bat aujourd'hui avec l'ensemble de l'équipe municipale pour continuer à avoir des partenariats ; c'est utile.

Ce qui est bien est que la Ville garde la maîtrise. Quand la ville du Bourget conduit les travaux du secteur de la gare sur trois rues importantes, elle le fait sur son budget. Vous le retrouvez ici. Les travaux sont conduits par les équipes municipales, par les équipes de l'administration communale, et ce n'est pas rien, par les élus, en l'occurrence Gérald DURAND et Jacky GODARD hier sous l'autorité du Maire. C'est un travail colossal mais nous gardons la maîtrise.

Nous sommes allés chercher cet argent et nous continuerons demain pour essayer d'obtenir d'autres financements pour les Bourgetins. C'est le rôle de la cellule de base qu'est la commune d'être aux côtés des habitants et de chercher auprès de plus grandes collectivités d'autres financements, et c'est heureux, c'est réalisé sous la conduite de la Ville et du Maire. Pour ma part, je m'en réjouis.

Nous ne reviendrons pas sur le collège, etc. Evidemment, nous avons fait ce qui se révèle être une bonne affaire au final. Fallait-il pour vous faire plaisir inverser ? Le Département a choisi un terrain et nous avons fait valoir nos droits. D'ailleurs, il y a eu une discussion à un moment donné, le Département a essayé de garder ce terrain foncier, nous avons fait valoir nos droits juridiquement et vous en voyez le bénéfice pour les Bourgetins : 3,8 M€ dans le budget. Fallait-il dire au Département de le garder parce que nous ne voulions pas de cet argent ?

D'ailleurs, nous sommes allés chercher ces 3,8 M€ puisque nous avons essayé de valoriser le patrimoine des Bourgetins à leur bénéfice, ce qui permet de faire de l'investissement en face. Je pense que, là aussi, c'est extrêmement utile.

Si nous regardions de l'avant, nous verrions des échéances. Ce matin, nous étions chez le préfet de Région au sujet des transports. Demain, monsieur le Maire assistera au Conseil d'administration de la SOLIDEO. Nous avons accueilli ensemble le COJO ici même au Bourget.

Avec tous les élus, nous essayons que l'ensemble des décideurs publics, qui peuvent apporter leur écot ou leur coup de pouce aux Bourgetins, s'intéresse à notre ville et apporte des éléments s'inscrivant dans cette dynamique. La démarche est celle-là.

Sur l'aspect pluriannuel, il y a deux pages à la fin de la note de synthèse. Dans les sujets que monsieur le Maire a rappelés tout à l'heure, il reste des combats à mener. Aujourd'hui, nous sommes sur l'affaire des Jeux Olympiques parce que les mois et semaines à venir seront des moments clefs. Au-delà de la victoire, il faut maintenant construire la contractualisation pour le détail précis du financement et des équipements. Il y a toujours des périodes difficiles. Je souhaite que nous soyons capables de nous réunir, quand il y a autant d'opportunités devant nous, pour nous dire que Le Bourget a la chance de s'inscrire dans ce process avec le Territoire, le Département, la Région, l'Etat et la Métropole. C'est ce qui fera que nos efforts seront positifs pour les Bourgetins et relayés par d'autres.

Je suis heureux de ce débat. Je remercie ceux qui ont contribué à nous apporter tous ces éléments. Je souhaite que, d'ici le budget, nous trouvions les éléments pour parfois aboutir à la concorde.

M. le MAIRE.- Merci monsieur le Sénateur pour ce propos clair. Le Sénateur et moi-même sommes mobilisés avec la majorité municipale qui a bien l'ensemble de ces enjeux et du calendrier à l'esprit. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement fiers de continuer à accomplir ce niveau d'investissement, le désendettement de notre ville, sans augmenter les impôts. Croyez-moi, pour en échanger avec un certain nombre de collègues, toutes les villes, y compris de notre taille, ne sont pas dans cette situation. C'est parce qu'un effort a été fait. J'ai salué tout à l'heure ce que Vincent CAPO-CANELLAS avait engagé, ce que les adjoints ont veillé à continuer à réaliser sous ma responsabilité avec les services. L'effort a été partagé par l'ensemble des agents et des élus de cette municipalité. Ces efforts permettent d'aboutir à la situation que Malik a présentée.

On peut toujours trouver que c'est insuffisant mais je ne peux pas entendre qu'il n'y a rien de bien nouveau. J'imagine, madame MÉRY, que vous voulez réagir à nouveau ?

Mme MÉRY.- Bien sûr monsieur le Maire.

D'abord, je vais tout de suite ôter un doute apparemment venu dans vos esprits : dans mon propos, je n'ai absolument pas dit qu'il y avait un quelconque refus de notre part sur les Jeux Olympiques. Nous l'avons prouvé lors des précédents conseils municipaux, nous avons toujours été à vos côtés pour voter, que ce soient les vœux ou tout ce qui concerne les Jeux Olympiques.

J'ai simplement dit, mais je pourrai vous répéter mon propos puisqu'il est écrit, que, à la fin de la note, on nous parlait des Jeux Olympiques sans rien d'autre. Heureusement, vous avez parlé des Jeux Olympiques.

Ensuite, monsieur CAPO-CANELLAS, vous avez parlé d'un Débat d'Orientations Budgétaires de deux pages à la Métropole. Effectivement, je pense que c'est très peu. Mon propos était de dire que je trouvais que le nombre de pages pour certains sujets par rapport à d'autres était disproportionné. C'est une question de rapport, de pourcentage (3,5 pages, 11 pages, 2 pages).

Par ailleurs, monsieur le Maire, je vous confirme que nous avons un leitmotiv : tous les ans, nous répétons que le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget sont des actes essentiels pour nos politiques. Oui, c'est un leitmotiv, les phrases changent quelque peu mais mon propos commence toujours de la même manière. Je tenais à le rappeler cette année, comme je l'ai fait l'année dernière et comme je le ferai l'année prochaine.

Puis, j'ai dit que, effectivement, M. CAPO-CANELLAS s'était battu pour obtenir plus. Donc, rendons à César ce qui appartient à César, oui, l'ancien maire, Sénateur de son état, a obtenu plus qu'il n'était prévu. Je l'en ai remercié précédemment et je l'ai répété là.

Autre point, 16 M€ d'investissements, c'est certes beaucoup mais une grosse partie est destinée au pôle gare.

PPI, oui, pas que sur la voirie. Il est écrit dans votre document que, pour les communes de 3 500 habitants, il faut la présentation des engagements pluriannuels de la Collectivité. De temps en temps -pas tout le temps- je peux être bête et disciplinée, je ne suis que ce qui est écrit.

Par rapport à ce que vient de dire M. Vincent CAPO-CANELLAS, je sais que cela risque d'être un peu technique, monsieur le Maire, puisque vous ne comprenez pas toujours ce que je dis, je vais essayer d'être claire et je vous demande de me suivre :

Premièrement sur les taux d'imposition, nous nous sommes posé la question en Commission des Finances et personne n'avait la réponse parce qu'elle n'existe pas, ce qui est bien l'objet de mon inquiétude.

Quand il y a dégrèvement d'une partie de la taxe d'habitation, à terme ce sera la totalité pour 80 % des contribuables, c'est un dégrèvement pour que la Ville garde son pouvoir de fixer les taux d'imposition. Sans cela, ce serait anticonstitutionnel. Donc les villes ont encore ce pouvoir. Nous nous sommes posé la question de savoir, si une ville augmentait ses taux, quel serait le dégrèvement : serait-il à la hauteur de ce qui était au départ ou à la hauteur des taux augmentés ? En conséquence, les villes peuvent-elles encore augmenter ? Dans ce cas, il restait un reliquat pour les contribuables. C'est une question technique.

Deuxièmement concernant les contrats, monsieur le Maire, vous dites que c'est bien de contractualiser et qu'il faut maintenir les dépenses.

J'aime bien les contrats quand les deux personnes sont d'accord. En revanche, les contrats contraints, c'est-à-dire pratiquement obligatoires, me posent souci. Pour l'instant, la ville du Bourget n'est pas concernée mais elle risque de l'être à moyen terme, voire l'année prochaine. Il faut savoir que, dans ce contrat, les villes concernées ne doivent pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus 1,2 %. Si elles augmentent au-delà, il existe deux solutions : soit elles ont contractualisé et subissent une amende équivalant à 0,75 % du dépassement, je vous passe les détails techniques, soit elles n'ont pas contractualisé et supportent une amende de 1 %. Où est le choix entre contractualiser ou pas ? C'est +0,25 %.

Pour apporter du sens à mon propos et le positionner concrètement sur la ville du Bourget, on envisage de construire une nouvelle école. Qui dit nouvelle école, dit nouvel équipement public, donc des frais de fonctionnement (personnel, chauffage, fluides, entretien). Autrement dit, avec l'ouverture de cette nouvelle école, pour rendre service aux Bourgetins, il y aura mécaniquement une augmentation des frais de fonctionnement. Quid si ces frais de fonctionnement augmentent de plus de 1,2 %, et que nous nous trouvions dans l'obligation contrainte de signer ce contrat ?

Sachant que c'est pour rendre un service aux Bourgetins, service obligatoire puisque l'Etat nous oblige à augmenter notre population, donc à créer ce besoin supplémentaire en école. Donc, nous rentrons non pas dans un cercle vertueux mais dans celui du serpent qui se mord la queue. On nous oblige à augmenter le nombre d'habitants, ce qui nous oblige à apporter des services publics à la hauteur de cette augmentation, ce qui fait mécaniquement croître nos dépenses d'investissement, donc cela entraîne le paiement d'une amende.

Vous pouvez nous annoncer qu'il n'y a pas de baisse des dotations mais c'est parce que, mécaniquement, l'Etat reprendra à un moment donné de l'argent en reversant moins de FCTVA, etc.

Pour moi, ce n'est pas un contrat ; c'est un contrat contraint, c'est une obligation et je me pose la question si, l'année prochaine ou la suivante, nous ne serons pas contraints de signer ce contrat et donc d'être en difficulté.

M. le MAIRE.- Merci madame MÉRY, je laisserai sur les aspects taxe d'habitation et contractualisation la parole au Sénateur.

Nous sommes tous d'accord ici pour dire que le vote d'un Débat d'Orientations Budgétaires et d'un budget sont des actes politiques dans une Collectivité. C'est évidemment un moment fort dans la vie d'une ville. Lorsque je disais « rien de nouveau » et que j'avais l'impression d'entendre vos précédentes interventions, cela concernait l'aspect « rien ne va quand c'est la Ville qui fait » « c'est tellement mieux quand c'est les autres », etc. A vous écouter d'année en année, madame MÉRY, on a l'impression que cette municipalité ne générerait rien, que la ville prendrait l'eau de toutes parts, resterait inactive et ne ferait rien pour les Bourgetins. C'est le sentiment que j'ai toujours en vous écoutant et que j'ai ce soir ; je pense qu'un certain nombre de collègues l'a aussi.

Concernant le plan pluriannuel, il n'existe pas d'obligation. Vous avez une liste d'investissements. Les Jeux Olympiques ne sont pas les seuls à être présentés, il y a aussi le pôle gare, le lancement d'une ZAC dans le quartier Verdun-Bienvenue. Vous considérez peut-être que donner des perspectives à ce quartier avec une ZAC et un quartier non loin de la future gare du Grand Paris Express est inintéressant mais, pour notre part, l'enjeu d'une partie de cette année sera de réfléchir à l'aménagement de ce quartier pour contribuer à le désenclaver et à mieux le relier à la RN2, apporter peut-être des équipements publics et des commerces en plus. C'est un besoin de ce quartier. Si vous considérez que ce n'est pas une projection vers l'avenir, je ne sais pas bien ce que c'est. Les habitants de la Bienvenue apprécieront de lire que vous ne voyez que les Jeux Olympiques et que cela ne vous intéresse pas. C'est pourtant dans la deuxième page que vous trouvez légère en termes de projection.

Il y a aussi la nouvelle école. Stigmatiser le fait qu'une nouvelle école pourrait être un risque de dérapage financier pour la ville est un peu dangereux. Nous pouvons aussi rationaliser

nos autres dépenses de fonctionnement plutôt que de raboter sur les écoles. Je pense que ce n'est pas ce que vous vouliez dire mais il est un peu dommage d'entendre qu'une école supplémentaire risquerait d'engendrer des dépenses de fonctionnement. Nous serions pour notre part très heureux d'avoir ces dépenses de fonctionnement nécessaires avec une école au Bourget, quand elle arrivera. C'est un des enjeux 2018 de commencer à la programmer.

C'est bien, vous êtes arrivée à la nouvelle école alors que vous disiez qu'il n'y avait que les JO, notre débat progresse. Au moins, vous considérez maintenant que deux éléments vous étaient proposés. Nous finirons bien par y arriver.

M. ABID.- J'ai deux remarques d'un point de vue général sur les éléments que vous avez soulevés, notamment sur un certain nombre de recettes.

Premier élément, je rappelle que, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, les chiffres que nous calculons sont des estimations effectuées sur la base de ce que le Législateur a établi. Ne pas être d'accord est une chose, je peux l'entendre. Cependant, nous sommes là pour partir d'un état à l'instant T et pour faire une projection afin de prévoir un atterrissage fin 2018. Je mets de côté mes opinions et mes accords/désaccords concernant les décisions prises par le Législateur.

Deuxième élément, concernant la dette, j'ai cru comprendre de votre propos que nous n'emprunions pas suffisamment, que, si nous le faisons, nous pourrions supporter d'autres investissements pour améliorer la qualité de vie des Bourgetins, etc. Je vous invite à regarder l'état des restes à réaliser de l'investissement pour 2018, il est de 8,9 M€ Il faut savoir que, avant de programmer des investissements et d'inscrire des ressources en face, il faut encore pouvoir les réaliser et les programmer, avoir les ressources nécessaires pour mener ces projets à bien.

Aujourd'hui, les montants inscrits tiennent compte des ressources dont la municipalité dispose pour suivre les travaux, faire en sorte que les choses se passent correctement et justement que les services municipaux n'aient pas la tête sous l'eau.

À côté de cela, inscrire un emprunt pour inscrire un emprunt, si on n'est pas en mesure de l'honorer, d'un point de vue purement comptable, c'est aussi des frais financiers, qui pourraient faire que l'on ne serait pas en mesure d'honorer l'investissement en face. Donc engager un emprunt pour engager un emprunt, générant derrière des charges financières pour lesquelles le produit n'est pas en face, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'un point de vue comptable et opérationnel.

M. le MAIRE.- Je remercie l'adjoint aux Finances pour ce complément utile à nos débats.

M. CAPO-CANELLAS.- J'apporte juste deux précisions à ce stade puisque Mme MÉRY m'y a un peu invité.

Sur la question du dégrèvement, que faut-il comprendre ? D'abord, on oppose dégrèvements et compensation. Habituellement, lorsque l'Etat prive une collectivité d'une recette et de l'autonomie de déterminer elle-même une recette, il décide d'une compensation. Autrement dit, « vous aviez tant de recettes, je vous enlève le pouvoir de taux et je vous donne l'argent ». C'est donc fait sous la forme d'une compensation calculée en année N « vous aviez tant, je vous donne le même chiffre » sauf que l'Etat ne l'actualise pas en général, ou peut-être la première année en Loi de Finances. Tous les élus de tous les bords le dénoncent.

En l'occurrence, il s'agit d'un dégrèvement. Tous les ans, on regarde ce que nous aurions eu en fonction par exemple du nombre de constructions de logement, etc. et l'Etat donne la somme. C'est donc compensé à la réalité des recettes que nous aurions eues totalement. Ce mécanisme est vertueux.

Maintenant, vous poussez le raisonnement plus loin en disant qu'il faudrait qu'en plus l'Etat s'engage par avance à compenser si nous augmentions les taux mais personne n'a jamais fait cela. Ce serait du vol. Cela reviendrait à dire aux collectivités « génial, c'est le nouveau jeu où vous allez gagner de l'argent dans vos caisses : vous décidez d'augmenter les taux et c'est l'Etat qui va payer ! ». Cela n'a jamais existé, cela n'existera jamais, ce n'est tout simplement pas possible. Personne n'a imaginé que l'Etat dise « je vous dégrève des sommes dont je vous ai privé et je vous dégrève à l'avance ce que vous déciderez de prélever sur vos contribuables ». Ce n'est pas rationnel. Sinon, ce serait le Loto. Je n'ai jamais vu un Etat dire aux collectivités « votez et je paierai ». Cela ne peut pas fonctionner.

En ce qui concerne la contractualisation, encore une fois, c'était soit la contractualisation soit la baisse autoritaire des dotations. Au surplus, nous ne sommes pas concernés par ce mécanisme. Vous pouvez le critiquer, je dis que, s'il devait s'appliquer, je préfère cela à une baisse autoritaire telle que le gouvernement précédent nous a habitués.

Après, nous pourrions en discuter mais des clauses s'appliquent quand même. En cas de contractualisation, une négociation se fait avec le Préfet. Même si elle est un peu bornée, il existe un certain nombre de possibilités en cas d'augmentation de la population, en fonction des questions scolaires, etc. Une négociation peut donc s'instaurer et les associations d'élus ont obtenu des éléments tels que la prise en compte des efforts antérieurs des collectivités. En effet, le risque de la contractualisation est de regarder à l'instant t où vous pouvez avoir besoin d'augmenter un peu vos dépenses après avoir fait d'énormes efforts.

À mon avis, il ne faut pas critiquer ce mécanisme. Premièrement, il ne s'applique pas à nous. Nous pouvons donc en parler longtemps mais cela n'a aucun intérêt pour Le Bourget. Deuxièmement, il vaut quand même mieux que la baisse des dotations telle que nous avons pu la connaître antérieurement.

M. le MAIRE.- Merci monsieur le Sénateur.

Pour terminer et avant de mettre aux voix, nous n'avons jamais dit que nous pensions qu'un certain nombre d'élus ici était contre les Jeux Olympiques. Ce n'était pas du tout le sens du propos. Simplement, la perspective des Jeux Olympiques et l'ensemble des équipements réalisés sont aussi une façon de tracer l'avenir au-delà de la seule année 2018.

Je mets maintenant aux voix les termes du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il est procédé au vote : 2 voix contre de Mme MÉRY (pouvoir de M. AYAD) et 4 abstentions de MM. FOY, VENUGOPAL, RAHAL et M. ABECASSIS.

Je vous remercie et je clôture la séance du Conseil municipal.

(La séance est levée à 22 h 15.)